



Convergence des économies européennes : quel bilan 20 ans après ?

Mouhamadou Sy

Département Economie Finances

n° 2012 – 04, juin 2012



PREMIER MINISTRE



Les documents de travail du Centre d'analyse stratégique (CAS) sont des études ou des travaux de recherche effectués au CAS. Ils n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement des positions du Centre d'analyse stratégique. L'objet de leur diffusion est de susciter le débat et d'appeler commentaires et critiques.

Table des matières

Résumé	5
1 Introduction	6
2 Au début des années 1990, la Commission européenne met en avant les avantages importants d'une union monétaire, sans nier les coûts potentiels	7
3 Les critères de convergence nominaux, préalables à l'union monétaire, ont pu être des vecteurs de divergences réelles	9
3.1 En dépit d'une croissance assez forte dans les pays les moins développés de l'union monétaire, les disparités de niveaux de vie et de productivité demeurent	11
3.2 Les divergences de coûts du travail n'expliquent qu'à la marge les déséquilibres des comptes courants des pays membres de la zone euro	13
3.3 La politique monétaire commune induit des taux d'intérêt réels différents à l'origine d'un afflux de capitaux et d'une forte expansion du crédit dans certains pays, souvent déstabilisatrice	15
4 La lutte contre le renforcement des disparités territoriales entre les pays de la zone monétaire, via les Fonds structurels européens, n'a pas empêché la polarisation des activités économiques	19
4.1 Consciente d'une possible polarisation des activités économiques au sein de l'union monétaire, la Commission européenne renforce le rôle des Fonds structurels en faveur des régions défavorisées	20
4.2 En dépit des montants alloués aux régions, le phénomène d'agglomération des activités à forte valeur ajoutée s'est accentué	22
4.3 L'accentuation de la polarisation pourrait s'expliquer par les différences en matière de spécialisation	25
Bibliographie	30
Annexes	32

Liste des graphiques

1	Évolution des PIB par habitant au sein de quelques pays de la zone euro, 1995-2010	12
2	Évolution de la productivité du travail par personne employée au sein de la zone euro, 1990-2010	13
3	Évolution des disparités en matière de productivités par tête, 1990-2010	14
4	Évolution des coûts unitaires du travail, 1999-2010 (base 100 en 1999)	15
5	Évolution en niveau des coûts unitaires du travail, 1990-2010	16

6	Évolution des disparités en matière de soldes des comptes courants, 1990-2010 . .	17
7	Évolution des disparités en matière de crédits alloués au secteur privé, 1990-2010	18
8	Lien entre taux d'intérêt réel et taux de croissance du crédit	19
9	Lien entre taux de croissance du crédit et soldes des comptes courants	20
10	Concentration de l'emploi dans les secteurs de haute technologie en 1998 et en 2008	23
11	Concentration de la demande de brevets par région par pays en 2009	24
12	Concentration des dépenses en R&D en 1995 et en 2009	24
13	Comparaison de la spécialisation des pays de la périphérie et du centre en 2007 .	26
14	Specialization in 20 industries in 1995 and in 2007	28

Résumé

La convergence réelle des pays membres de la zone euro ne s'est pas réalisée comme espéré. Si la crise des *subprimes* a été l'élément déclencheur de la crise actuelle, celle-ci tient sans doute à des facteurs liés à la mise en oeuvre même de l'Union monétaire. En particulier, les divergences de taux d'intérêt réels et de crédits au secteur privé semblent expliquer une bonne part du mouvement d'ensemble vers plus d'hétérogénéité. En revanche, les coûts salariaux souvent mis en exergue ne semblent pas être une source importante de divergence. En outre, la polarisation des activités productives est bien à l'oeuvre dans l'UEM, du fait de rendements d'échelle croissants et d'externalités liées à la constitution d'un marché unique. Paradoxalement, les Fonds structurels en charge du développement des infrastructures ont pu même accroître ces divergences en facilitant les échanges entre les pays du coeur et ceux de la périphérie. L'afflux de capitaux dans les pays en rattrapage reste néanmoins efficace, si l'on maintient l'objectif de convergence. Dans ce cas, les Fonds structurels ou d'autres structures similaires peuvent être un vecteur d'investissements qui soient productifs.

Classification JEL : E58, F12, F15, F32, R12

Mots clés : Convergence nominale, divergence réelle, zone monétaire optimale, polarisation des activités

Convergence des économies européennes : quel bilan 20 ans après ?

Mouhamadou Sy *

1. Introduction

L'Union économique et monétaire (UEM) s'est créée avec l'ambition de construire un espace économique européen harmonieux. Cet objectif nécessitait au préalable le respect de critères de convergence définis dans le Traité de Maastricht (1992). Les années 1990 ont donné lieu à une convergence des taux d'inflation, des taux d'intérêt et des taux de change dans tous les pays. Même s'il persistait une certaine disparité des dettes et des déficits publics, les taux d'intérêt réels ont alors convergé très rapidement vers les taux allemands, les plus bas.

L'abaissement des primes de risque (risque inflationniste, risque de change) devait permettre une convergence réelle entre les pays membres. Associée à une liberté de mouvements des capitaux, la convergence nominale aurait entraîné une croissance des investissements productifs dans les pays jusqu'alors faiblement dotés en capital, d'où une hausse de la productivité et des salaires, tout en maintenant leur compétitivité et donc une stabilité de leur compte courant. Cette vision optimiste des conséquences de l'intégration a été celle de la Commission européenne. Si l'on a pu constater dans les années 1990 un début de convergence réelle, avec notamment le rattrapage des pays du sud de l'UEM, force est de constater aujourd'hui que ce schéma n'a pas fonctionné. Ce document de travail identifie au moins deux raisons parmi celles étudiées dans la littérature.

Plusieurs auteurs soulignent que les divergences réelles au sein de l'UEM sont paradoxalement le fruit de l'ancrage nominal lui-même. Une fois la zone monétaire réalisée, la politique monétaire unique a entraîné des divergences de taux d'intérêt réels, et donc un accroissement très fort du crédit dans certains pays périphériques. Certes, les divergences induites des comptes courants ne sont pas en elles-mêmes inquiétantes dans une période de rattrapage et sont vouées à être transitoires. Mais au lieu d'être sources de productivité, ces afflux de capitaux ont nourri des bulles sur les actifs mobiliers ou immobiliers, sources d'instabilité financière. Ces divergences dans les flux de crédit semblent être un bien meilleur candidat à l'explication des déséquilibres des comptes courants entre pays membres de la zone euro que les coûts unitaires du travail.

D'autres auteurs avancent l'idée que l'union monétaire va plus accentuer que diminuer les divergences entre régions européennes. L'intégration économique favorise la concentration des activités économiques. Cette hausse de la concentration rend les régions européennes plus sensibles aux chocs idiosyncrasiques de demande et aux chocs technologiques. Par conséquent, ces chocs idiosyncrasiques, combinés à la mobilité des facteurs, induisent des sentiers de croissance divergents entre régions européennes (Krugman, 1993).

*. Chargé de mission au Centre d'analyse stratégique (mouhamadou.sy@strategie.gouv.fr). L'auteur tient à remercier Thomas Brand, Rémi Lallement et Jean-Paul Nicolaï pour leurs excellentes remarques dans les versions antérieures de cet article. Il remercie aussi Aftar Touré Mourou et Asne Oyehaug pour leur excellent travail en tant qu'assistants de recherche.

Sans épuiser les explications de la crise que connaît la zone euro aujourd'hui, ces divergences réelles y ont participé et sont aujourd'hui exacerbées. Si l'ambition de pérenniser la zone euro demeure, quels sont les mécanismes à mettre en place pour faire face à l'urgence de la situation ? Quel est en outre le prix pour que cette convergence réelle se réalise ? Il s'agira alors de définir les instruments à mobiliser pour y parvenir (et le mode de gouvernance afférent), à l'aune des réponses apportées aux deux premières questions.

2. Au début des années 1990, la Commission européenne met en avant les avantages importants d'une union monétaire, sans nier les coûts potentiels

L'idée qui prévaut dès le début des années 1990, selon la Commission européenne, est que la convergence nominale doit améliorer le climat général pour l'investissement et la croissance (CE, 1996). Dans un espace économique où les taux de change sont irrévocablement fixés et où les taux d'inflation sont faibles et quasi similaires, les risques sont plus faibles et les taux d'intérêt réels dans les différents pays membres doivent converger vers ceux du pays où ils sont les plus bas. D'autres auteurs, tel Winkler (1995), soulignent que ces critères nominaux peuvent fonctionner comme des signaux, un engagement qu'une politique économique saine sera menée. Wyplosz (1997) les interprète comme un facteur de stabilité : la monnaie unique ne sera stable que si ces critères nominaux sont respectés.

Cette vision optimiste de la création d'une union monétaire entre pays européens s'oppose cependant à au moins deux types de critiques. La première, issue de la théorie des zones monétaires optimales, souligne que les pays ne remplissent que très peu les critères justifiant la constitution d'une union monétaire. La seconde, issue de la théorie de la Nouvelle Économie Géographique (NEG), montre les effets pervers d'une union monétaire, par la polarisation des activités industrielles et le renforcement des inégalités entre les pays. Un rapport préparé par la direction générale des Affaires économiques et financières (Commission européenne) tente alors d'évaluer, d'un point de vue académique, ces coûts potentiels par rapport aux gains d'une union monétaire et conclut en justifiant l'option d'une mise en place de la zone euro. Le rapport Emerson *et al.* (1990) et les débats qu'il a entraînés à l'époque méritent une attention particulière dans la mesure où il dessine des lignes de forces et cristallise des oppositions qui, vingt ans plus tard, sont d'une actualité cinglante.

D'après les principaux enseignements de la théorie des zones monétaires optimales (encadré 1), l'un des critères de base pour constituer une union monétaire est la forte mobilité du travail, qui est précisément très faible entre les pays européens. À cette critique, le rapport Emerson répond que cette théorie fournit certes des indications utiles, mais ne peut pas être considérée comme un cadre global suffisant dans lequel les coûts et les avantages d'une union monétaire peuvent être analysés. Les auteurs ajoutent que les applications empiriques de cette approche sont *rare, peu concluantes et parfois exagérées*. Ils soulignent en outre que la théorie économique a considérablement évolué dans plusieurs branches importantes depuis les années 1960 mais que la révision de cette théorie n'a pas suivi. Ainsi, l'analyse de l'union monétaire n'a pas besoin d'être limitée à cette approche *plutôt étroite*.

Encadré 1 : Les critères d'une zone monétaire optimale >0

La théorie des zones monétaires optimales^a de Mundell (1961) définit une zone monétaire optimale comme un ensemble de régions (ou pays) pour qui les bénéfices à constituer une union monétaire, et donc à renoncer à l'utilisation du taux de change comme instrument de politique économique, l'emportent sur les coûts de l'absence d'union.

Les principales conditions à remplir pour la création d'une union monétaire portent sur :

- le faible degré d'asymétrie des chocs économiques subis par les pays ;
- la faible disparité de réactions des pays membres face à un choc commun ;
- la forte mobilité des facteurs de production (travail et capital) et, plus généralement, l'efficacité des mécanismes d'ajustement.

Parmi ces critères, l'élément déterminant est sans doute la mobilité des facteurs de production, notamment le facteur travail. Prenons le cas de deux nations produisant des biens différents : tout déplacement de la demande d'un pays vers un autre provoquerait un déficit commercial, ainsi qu'un accroissement du chômage et de la récession dans le pays produisant le bien dont la demande s'est contractée. Inversement, la nation sujette à une évolution favorable de la demande mondiale connaîtra un excédent commercial, un accroissement de l'activité économique et des poussées inflationnistes. Dans un monde où les prix sont rigides à court terme, et en situation de fixité des changes, le réajustement passerait par la migration de travailleurs de l'économie récessive vers le pays en expansion. En se déplaçant, les travailleurs induiraient donc une réduction des coûts associés à l'instauration de l'union monétaire. Ainsi, même une zone monétaire où le cycle économique n'est pas complètement corrélé entre les pays peut être optimale si la main-d'oeuvre est suffisamment mobile.

La théorie des zones monétaires optimales sera plus tard affinée par les travaux de McKinnon (1963) et de Kenen (1969). Le premier met en avant comme nouveau critère le degré d'ouverture ou d'interdépendance des économies susceptibles de constituer une zone monétaire. Ainsi, pour les pays formant une union économique et monétaire, les économies réalisées en matière de coûts de transactions seront d'autant plus élevées que le commerce intra zone sera important. Kenen (1969), quant à lui, considère que la diversification du tissu productif peut être considérée comme un critère permettant de constituer une zone monétaire. Selon cet auteur, un choc adverse de demande dans un secteur aura des répercussions peu significatives dans une économie à structure productive diversifiée, qui permet de substituer la mobilité intersectorielle à la mobilité internationale du travail. Il conclut que des pays aux productions diversifiées constitueront plus facilement une zone monétaire du fait que les chocs asymétriques frappant chaque pays produiront des effets atténués.

a. Cet encadré s'inspire de Hédreville (2010)

Le deuxième pan de critiques étudié dans le rapport Emerson concerne la position de Krugman, chef de file de la nouvelle économie géographique, qui émet la crainte que l'approfondissement de l'union monétaire n'entraîne des chocs asymétriques du fait de la spécialisation accrue des régions (encadré 2). Même si les auteurs du rapport Emerson reconnaissent que le centre économique de la communauté tire des avantages des économies d'échelle, ils soulignent qu'il n'est pas prouvé que cette situation s'éternise et s'accroît. Ils rappellent que les régions les moins favorisées possèdent également d'autres avantages. De plus, selon des enquêtes de conjoncture menées à l'époque, les entreprises semblent prêtes à déménager à la périphérie si un avantage concurrentiel dans le marché intérieur leur est offert. En outre, toujours selon le rapport Emerson, la spécialisation intra-industrie est compatible avec l'union monétaire car elle diminue la probabilité de chocs asymétriques et les problèmes d'ajustement.

Malgré les limites des effets de polarisation que le rapport développe, les auteurs reconnaissent le danger d'une persistance des inégalités entre les pays et entre les régions. Ils rappellent que ce souci est ancien et a motivé le mouvement vers une politique régionale au niveau communau-

taire avec l'adoption, dès 1971, des principes de coordination des régimes d'aides régionales, qui visaient à réduire au minimum les distorsions de concurrence au sein de la Communauté, tout en protégeant les objectifs nationaux de développement régional.

Encadré 2 : La théorie de la nouvelle économie géographique >0

La théorie de la nouvelle économie géographique montre que la réduction des coûts de transport, suite à l'entrée dans une union monétaire, incite moins les entreprises à se localiser près des consommateurs ; celles-ci réallouent plutôt leurs unités de production dans les zones où les économies d'échelle sont plus importantes, donc dans les zones disposant d'un marché plus vaste. Ce qui tend par ailleurs à augmenter la spécialisation de ces régions renforçant leur vulnérabilité face aux chocs asymétriques.

L'idée n'est cependant pas complètement nouvelle. Marshall (1890) est le premier à introduire la notion d'*économies locales*, encore appelées externalités. Il constate que les firmes retirent plus de bénéfices à se situer à proximité d'autres producteurs au sein d'une même région. Il décline les économies locales à trois niveaux : les externalités technologiques, la présence d'un important bassin de main-d'oeuvre spécialisée et stable, et enfin la présence d'un grand nombre de fournisseurs.

Ces idées sont reprises et développées dans le cas d'une union monétaire au début des années 1990. Krugman et Venables (1990) montre ainsi que l'élimination des barrières commerciales (qui peut être assimilée à une réduction des coûts de transport entre les pays) se traduira par une concentration de la production dans le centre, afin de tirer avantage des économies d'échelle et l'accès facile aux marchés.

Krugman (1991) et Puga (1998) examinent, quant à eux, la répartition géographique des activités économiques entre deux régions à la suite d'une intégration économique ou d'une réduction des coûts de transport. Plus spécifiquement, ils analysent les effets induits par la réduction des coûts de transport en termes de concentration (agglomération) des activités économiques entre les deux régions. La principale conclusion de ces papiers est qu'un pays qui s'ouvre au commerce international connaîtra automatiquement une plus grande spécialisation de son activité économique.

Sur le plan régional, Fujita et Krugman (1995) ont montré qu'en cas de présence de rendements d'échelle croissants, de baisse des coûts de transport et de mobilité du travail, il y a de fortes chances qu'il se produise un effet d'agglomération. Le processus d'agglomération attire les travailleurs grâce à une plus grande variété de produits et à des salaires réels plus élevés.

D'après le rapport Emerson, il ressort donc clairement que les politiques économiques nationales devraient promouvoir la convergence nominale afin d'assurer à terme la convergence réelle. Sous réserve de remplir ces critères, l'union monétaire permettra des gains qui l'emporteront sur les coûts. Or, tout laisse à penser, vingt ans plus tard, que la convergence nominale a été un vecteur de divergences réelles. De plus, la lutte contre le renforcement des disparités territoriales entre les pays de la zone monétaire, via les Fonds structurels, n'a pas empêché la polarisation des activités économiques.

3. Les critères de convergence nominaux, préalables à l'union monétaire, ont pu être des vecteurs de divergences réelles

Devant les difficultés d'assurer la convergence réelle dès le départ, le traité de Maastricht a mis en place les critères de convergence nominaux dans l'espoir qu'ils engendreraient une convergence réelle. L'idée est louable si d'une part, la baisse des primes de risque et la liberté des mouvements de capitaux engendrent la convergence réelle et si d'autre part, considérant le caractère endogène d'une zone monétaire optimale (Frankel et Rose, 1996, 1997, 2000), la convergence nominale in-

duit la convergence réelle. Nous avons cependant assisté à certaines divergences réelles et à leur persistance entre les États au cours de ces deux dernières décennies.

Des divergences ont pu être observées au travers de plusieurs canaux, notamment la richesse par habitant, la productivité, les comptes courants et les crédits réels dans les pays respectifs. Comme le montre la crise actuelle au sein de l'UEM, ces divergences menacent la pérennité de l'euro. La faible convergence réelle peut être expliquée par plusieurs facteurs, en l'occurrence, l'insuffisance des transferts entre pays (encadré 3), l'inadéquation de la politique monétaire unique, les différences dans les dotations factorielles, les différences dans les structures démographiques pour ne citer que ceux-là. Sans entrer dans les détails, nous exposerons les aspects plus importants de ces causes identifiées.

Encadré 3 : Les économistes américains et la création de la zone euro >0

De nombreuses études cherchent, au cours des années 1990, à évaluer empiriquement si les pays européens sont de bons candidats à la formation d'une zone monétaire. Quoique relativement anciens, ces articles abordent des problèmes qui restent pertinents.

Eichengreen (1991), dans une étude qui fait date, met en évidence le fait que la variabilité des taux de change réel est trois à quatre fois plus importante entre pays européens qu'entre États des États-Unis. Il détecte aussi une plus grande corrélation des chocs chez ces derniers, par rapport à l'Europe. En utilisant les estimations de taux de chômage régionaux, il établit en outre que la mobilité du travail est plus importante aux États-Unis qu'en Europe. Il interprète ces résultats comme autant d'indicateurs que l'Europe est loin d'être la zone monétaire optimale que sont les États-Unis. D'autres études fondées sur un même cadre d'analyse aboutissent à des résultats similaires.

De nombreux économistes insistent en outre sur la capacité du système fédéral américain, par la redistribution budgétaire qu'il assure, à compenser les chocs spécifiques à certaines régions, et sur l'absence d'un tel mécanisme en Europe. Sala-i Martin et Sachs (1991) concluent à partir des données américaines qu'une réduction d'un dollar dans le revenu disponible par tête d'une région décroît ses taxes fédérales de 34 cents et accroît ses transferts fédéraux de 6 cents. Ainsi, au sein des États-Unis, le changement global des dépenses et recettes fédérales compense 40% du déclin du revenu disponible. De manière similaire, Bayoumi et Masson (1995) concluent que la structure fiscale fédérale américaine compense, de 28 cents, chaque dollar en moins du revenu de la région. Inman et Rubinfeld (1992), comparant l'Europe et les États-Unis, montrent qu'*avec une politique monétaire centralisée, une politique budgétaire qui atténue le poids des chocs économiques spécifiques aux États est nécessaire*. Ces études insistent donc pour que les transferts budgétaires compensent partiellement les chocs asymétriques entre les régions des États-Unis.

Eichengreen *et al.* (1990), dans une analyse détaillée des leçons potentielles à tirer de l'expérience américaine pour la zone euro, concluent que l'intégration monétaire limiterait l'indépendance budgétaire. Pour lui, l'étendue des transferts budgétaires dans l'union européenne, pour que la zone soit optimale, devrait être significativement plus importante que celle des transferts américains, dans la mesure où les chocs régionaux sont en moyenne plus forts dans les pays européens que dans les États des États-Unis.

Tobin (2001) résume finalement le scepticisme de beaucoup d'économistes à l'égard de la zone euro : l'absence d'une autorité centralisée de redistribution budgétaire, un ajustement très lent des salaires et un objectif de politique monétaire qui ne tient pas compte explicitement de l'emploi, de la production et de la croissance. Sa conclusion est que la zone euro est *beaucoup moins équipée* que l'union monétaire des États-Unis pour faire face à des chocs asymétriques, et qu'elle est donc sous-optimale.

Cependant, (Frankel et Rose, 1996, 1997, 2000) développent de fortes objections à l'utilisation habituelle de la théorie des zones monétaires optimales pour évaluer la viabilité future de la zone euro. Ils montrent ainsi que les critères de cette théorie sont largement endogènes. Autrement dit, une fois qu'un pays devient membre d'une union monétaire, son économie s'ajuste au nouvel environnement. La participation à une union monétaire va probablement augmenter le commerce entre pays membres et donc augmenter la corrélation entre les cycles économiques nationaux, permettant de se rapprocher d'un critère de zone monétaire optimale.

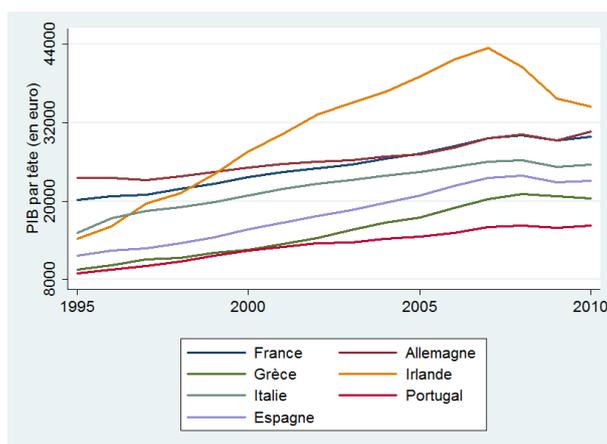
3.1. En dépit d'une croissance assez forte dans les pays les moins développés de l'union monétaire, les disparités de niveaux de vie et de productivité demeurent

Le premier objectif, dès la création de l'Union économique et monétaire, a été d'en assurer un développement harmonieux, ceci nécessitant une convergence des niveaux de vie, donc des PIB par habitant. Qu'avons-nous constaté en termes de convergence ou de divergence des PIB par habitant environ vingt ans après la création de l'Union économique et monétaire ?

Le graphique 1 illustre l'évolution des PIB par habitant dans deux pays du coeur de la zone euro

et cinq pays à la périphérie, entre 1995 et 2010.

Graphique 1 – Évolution des PIB par habitant au sein de quelques pays de la zone euro, 1995-2010



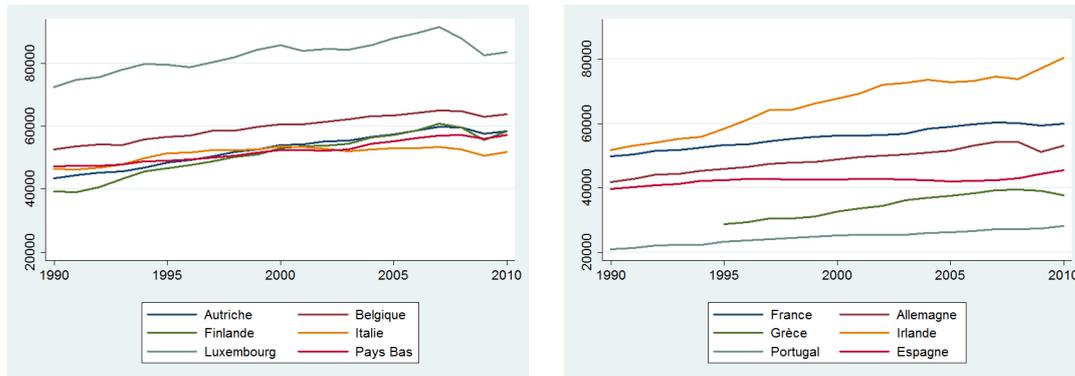
Source : Eurostat.

Le graphique 1 montre que la forte croissance des pays de la périphérie, jusque dans les années 2000, ne leur a pas permis de rattraper le niveau de vie des deux pays du *coeur* que sont la France et l'Allemagne. Seul l'Irlande, qui a affiché de forts taux de croissance jusqu'en 2007, a réussi à converger. Avant la crise, la croissance est restée forte dans les pays périphériques sans qu'il y ait rattrapage. Il existe aussi des disparités à différents niveaux régionaux au sein même de ces pays. Si l'on a pu remarquer l'existence de convergence entre les pays européens à certains moments, une autre dynamique ressortait à l'intérieur des pays. Les régions riches convergeaient entre elles alors que les régions pauvres ne convergeaient pas vers les régions riches.

Cependant, l'absence de convergence des PIB par habitant est plus une conséquence qu'une cause. Elle révèle des divergences dans d'autres pans de l'économie, d'autres sources d'hétérogénéité. La première source d'hétérogénéité à observer en cas de divergence des PIB par habitant est celle liée aux productivités par tête. Le graphique 2 illustre l'évolution des productivités par tête depuis le début des années 1990.

On remarque que les disparités sont flagrantes entre pays en termes de productivité. Pour ce qui est de l'Espagne, cette productivité se retrouve en dessous de la moyenne des pays européens. Elle connaît une baisse significative et prononcée entre 2004 et 2008 avant de renouer avec une amélioration à partir de 2009. De manière générale, son évolution dans la presque totalité des pays reste erratique même si l'on observe une tendance haussière. Il apparaît donc difficile de conclure à la convergence de la productivité au sein de la zone euro. Les pays comme la Grèce et l'Espagne se sont fait distancer par l'Irlande et ont eu des difficultés à atteindre le niveau moyen de productivité au sein de l'UE.

Graphique 2 – Évolution de la productivité du travail par personne employée au sein de la zone euro, 1990-2010



Note : La productivité du travail par personne employée est le rapport entre la production réelle et le nombre total de personnes employées. Source : OCDE.

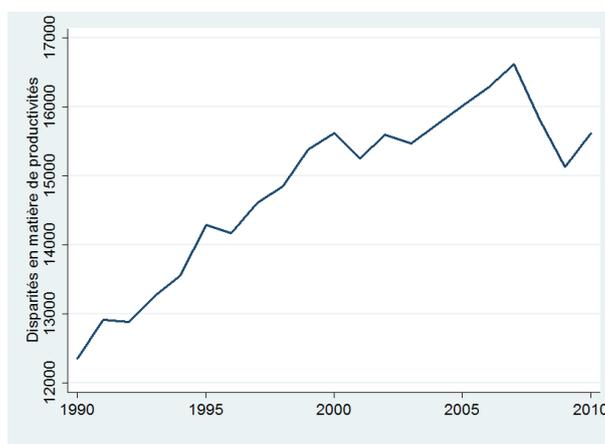
Les graphiques 2 montrent clairement que s’il y a une tendance à la hausse de la productivité dans tous les pays de la zone euro, celle-ci n’a pas convergé. Pour le montrer, une mesure synthétique des disparités en termes de productivité est construite. Le graphique 3 montre l’évolution de ces disparités depuis le début des années 1990. Il ressort que les disparités en termes de productivité n’ont jamais cessé d’augmenter. Ni la monnaie unique, ni les transferts entre pays n’ont réussi à freiner la hausse des divergences observées en termes de productivité.

3.2. Les divergences de coûts du travail n’expliquent qu’à la marge les déséquilibres des comptes courants des pays membres de la zone euro

La deuxième source d’hétérogénéité peut être celle induite par les différences dans le fonctionnement des marchés du travail, qui se traduisent par celles constatées dans l’évolution des coûts unitaires du travail. La Commission défendait l’idée que l’augmentation des salaires était soutenable si elle était conjointe à celle de la productivité. Le rapport Emerson montre ainsi que la convergence des coûts salariaux, sans celle de la productivité, ne peut conduire qu’à des poches de chômage régionaux. Avec la crise de la balance des paiements que connaissent les pays de la périphérie, le débat sur la convergence ou non des coûts unitaires du travail est remis au goût du jour. La position dominante impute les déséquilibres intra-européens aux divergences en matière de compétitivité. La BCE va jusqu’à attribuer la cause de la crise aux *divergences excessives et persistantes* des compétitivités relatives. Que montrent les données ?

Il existe une vaste littérature traitant de l’évolution des coûts unitaires du travail au sein de la zone euro. Il ne s’en dégage pas de consensus. Les conclusions de ces études sont très tributaires de l’année de base utilisée pour construire l’indice de coûts unitaires du travail (Gros (2012)). La plupart des études qui concluent à une divergence des coûts unitaires du travail (par exemple,

Graphique 3 – Évolution des disparités en matière de productivités par tête, 1990-2010



Note : Nous utilisons l'écart-type pour mesurer les disparités dans le temps. C'est un indicateur qui, par construction, est toujours positif. Plus l'écart-type est grand, plus la dispersion est élevée. Source : OCDE et calculs de l'auteur.

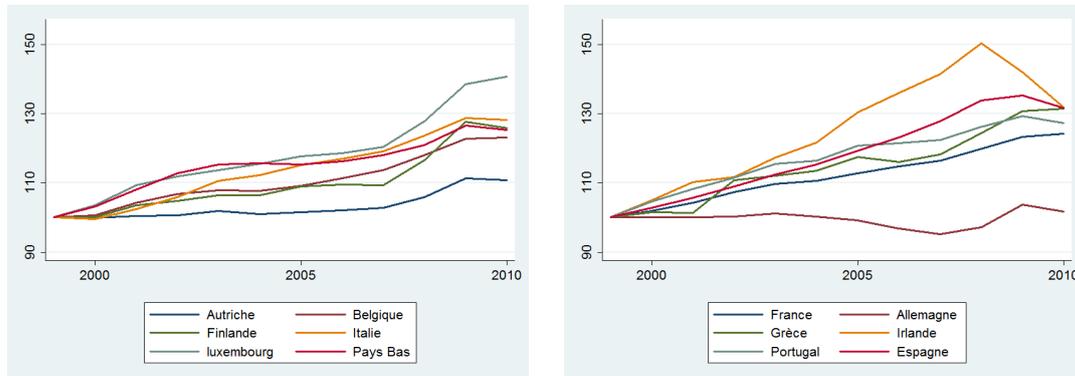
Artus (2012)) utilise l'année 1999, *i.e.* l'année de la création de l'union monétaire comme année de base. Leurs résultats sont reproduits dans le graphique 4. Il montre clairement qu'il y a eu divergence des coûts unitaires du travail. Cependant, une année de base différente modifierait les conclusions. Pour éviter ces problèmes, nous avons choisi les séries en niveau.

Le graphique 5 illustre l'évolution en niveau des coûts unitaires du travail au sein de la zone euro depuis le début des années 1990. Il ressort que sur la période de 1990 à 2010, les coûts unitaires du travail ont plutôt convergé avec une accentuation de la convergence après le début des années 2000, *i.e.* après l'avènement de l'UEM. Ce qui montre que le choix des variables sous forme d'indice n'est pas adéquat pour juger de la convergence ou non des coûts unitaires du travail au sein de la zone monétaire.

Bien sûr, il existe encore des différences en matière de coûts unitaires du travail au sein de la zone euro, auxquelles s'ajoutent des différences de réglementation (type de contrats, segmentation, flexibilité, assurance chômage), mais la convergence observée est plus satisfaisante que celle observée pour d'autres agrégats comme la productivité et le produit intérieur brut par habitant.

Comme en union monétaire l'ajustement par le biais du taux de change nominal n'existe pas, toute divergence au niveau des coûts unitaires du travail, aussi minime soit elle, peut induire des divergences au niveau des comptes courants. Nous pouvons observer sur le graphique 6, l'évolution de la disparité des comptes courants au sein de la zone euro sur la période située entre 1990 et 2010. Ainsi, nous remarquons que les disparités des comptes courants évoluent en dents de scie tout en affichant une tendance à la hausse, jusqu'à la crise.

Graphique 4 – Évolution des coûts unitaires du travail, 1999-2010 (base 100 en 1999)



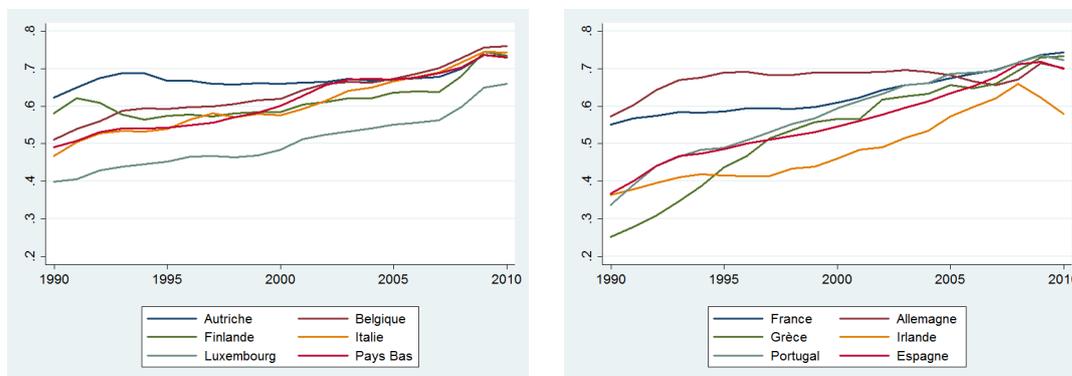
Note : Le coût unitaire du travail est le rapport entre les coûts totaux du travail et la production réelle. 2005 est l'année de base de la production réelle. Source : OCDE et calcul de l'auteur.

3.3. La politique monétaire commune induit des taux d'intérêt réels différents à l'origine d'un afflux de capitaux et d'une forte expansion du crédit dans certains pays, souvent déstabilisatrice

Comme souligné plus haut, il a été conclu par le Traité de Maastricht que les pays de l'Union devaient, pour converger, disposer des mêmes taux d'intérêt nominaux et d'inflation. Les pays se sont donc astreints à cette condition durant la décennie précédant l'entrée en vigueur de la monnaie unique et on a enregistré effectivement de faibles niveaux d'inflation durant cette période. La convergence des taux d'inflation et des taux d'intérêt nominaux a donc engendré celle des taux d'intérêt réels, pour certains pays de manière spectaculaire. Une fois la monnaie unique adoptée, l'hétérogénéité des taux d'inflation induite par les différences dans les structures productives et dans les institutions ont engendré des taux d'intérêt réels et, par conséquent, des crédits réels, divergents. Nous pouvons observer cette hétérogénéité à travers le graphique 7 qui illustre la hausse de la divergence dans les crédits réels depuis l'avènement de la monnaie unique. Là aussi, l'infléchissement n'est apparu qu'avec la crise financière, à partir de 2007.

Ce raisonnement peut être affiné pour expliquer les divergences de comptes courants à défaut de pouvoir les expliquer uniquement par celles de coûts unitaires du travail. En effet, remplir les critères de convergence nominaux était la condition *sine qua non* pour adhérer à l'union économique et monétaire européenne. En regroupant un certain nombre de pays qui avaient convergé sur le plan nominal, la BCE aurait pu imposer un seul taux d'intérêt - en se fondant sur le taux d'inflation moyen - à l'ensemble des pays membres. Mais en réalité, la politique monétaire commune a engendré une divergence des taux d'intérêt réels et, par conséquent, d'autres divergences réelles sont apparues *via* les effets induits par les taux d'intérêt réels divergents. En effet, en union monétaire, les pays ayant des taux d'inflation plus élevés que la moyenne ont,

Graphique 5 – Évolution en niveau des coûts unitaires du travail, 1990-2010



Source : OCDE.

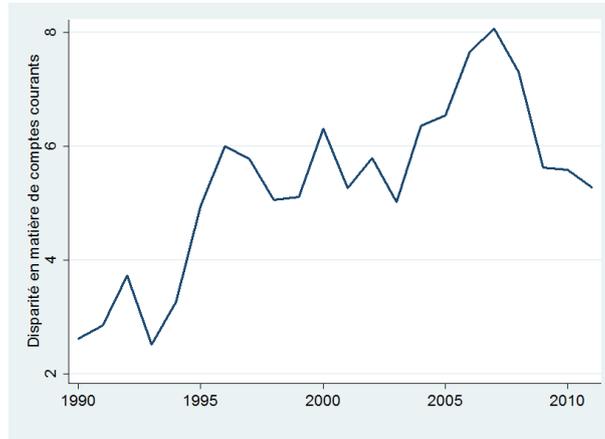
par définition, des taux d'intérêt réels plus faibles tandis que ceux dont les taux d'inflation sont inférieurs à la moyenne ont des taux d'intérêt réels élevés. Cette hétérogénéité des taux d'intérêt réels induite par la politique monétaire commune est connue sous le nom de la *critique de Walters*¹. Ceci, par exemple, stimule le crédit, provoque une hausse du taux d'investissement et une baisse du taux d'épargne qui dynamise l'activité et donc amplifie un rythme d'inflation élevé dans le premier groupe de pays, tandis que l'expansion du crédit est moindre dans le second. En principe, ce mécanisme est propice à une période de rattrapage des pays en retard. Un tel épisode doit en effet être transitoire si l'investissement réalisé met structurellement à niveau les différentes économies.

Cet argument est illustré par le graphique 8 qui montre le lien négatif très fort entre taux d'intérêt réels et taux de croissance moyen du crédit. Les pays périphériques ayant les taux d'inflation les plus élevés ont, de ce fait, les taux d'intérêt réels les plus faibles et par conséquent, les taux de croissance moyen du crédit les plus élevés. Entre 1999 et 2010, l'écart d'inflation entre le pays le plus inflationniste (Grèce) et le moins inflationniste (Allemagne) est de 1,74 point, ce qui a pu engendrer un écart de taux de croissance moyen du crédit de 11 points de pourcentage.

Ces divergences dans les taux de croissance du crédit, induites par les taux d'intérêt réels différents, ont engendré à leur tour une divergence au niveau des comptes courants. En effet, ce crédit facile induit par la politique monétaire commune a stimulé la demande dans les pays périphériques, sans que celle-ci aille de pair avec la correction des écarts de structure de production. Cette hausse de la demande s'est traduite par une expansion de la construction en Espagne (encadré 4) et en Irlande, tandis qu'en Grèce et au Portugal, elle s'est traduite par

1. Walters était le conseiller aux affaires économiques de Margaret Thatcher. Il a émis l'hypothèse que l'Union économique et monétaire pourrait être instable du fait que des taux d'inflation différents et la politique monétaire commune induiraient des taux d'intérêt réel différents.

Graphique 6 – Évolution des disparités en matière de soldes des comptes courants, 1990-2010

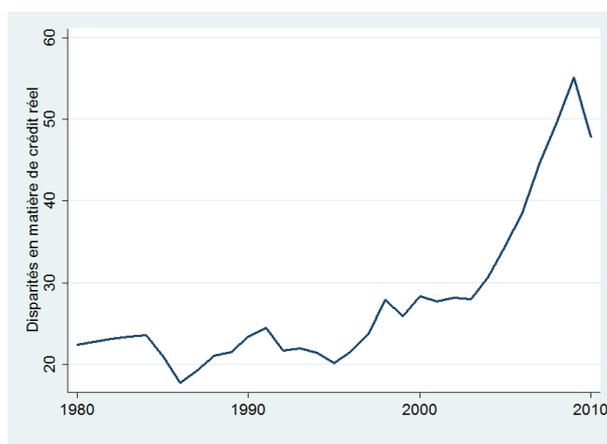


Source : *World Economic Outlook (FMI, 2011)* et calculs de l'auteur.

celle de la consommation ce qui, entre autre, a participé à la détérioration des comptes courants. Ce raisonnement est illustré par la graphique 9 qui montre le lien négatif et fort entre taux de croissance moyen du crédit et déficit moyen du compte courant, entre 1999 et 2010. L'écart du taux de croissance moyen du crédit entre le pays où il est le plus élevé et le pays où il est le plus faible engendre un écart de déficit du compte courant de 10 points.

De plus, en imposant un taux d'intérêt unique à tous ses pays membres, l'union monétaire a introduit un autre canal, le taux de change réel, par lequel, la divergence des soldes des comptes courants est exacerbée au lieu d'être atténuée. Dans une union monétaire, les pays ayant les taux d'inflation les plus élevés ont mécaniquement les taux de change réels les plus surévalués, ce qui détériore davantage leurs comptes courants. La spirale inflationniste induite par l'hétérogénéité des crédits a pu contrecarrer les pressions à l'uniformisation des prix induite par la loi du prix unique. La politique monétaire commune a donc pu créer des divergences réelles.

Graphique 7 – Évolution des disparités en matière de crédits alloués au secteur privé, 1990-2010



Source : World Development Indicators (BM, 2011) et calculs de l'auteur.

Encadré 4 : Politique monétaire, expansion du crédit et bulle immobilière en Espagne >0

La crise bancaire espagnole est, à bien des égards, emblématique des dysfonctionnements et déséquilibres qui se sont accumulés dans plusieurs pays de la zone euro au cours de sa première décennie d'existence. La chute brutale des taux d'intérêt réels a entraîné une expansion très forte du crédit au secteur privé (graphique 8), associée à un afflux important de capitaux étrangers en Espagne.

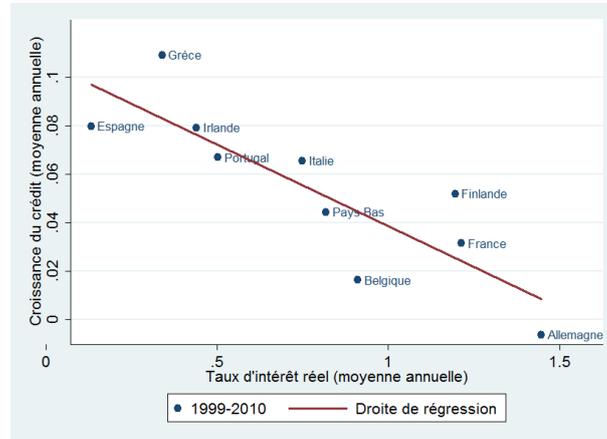
Cependant, les capitaux ont surtout permis une envolée des actifs immobiliers (et dans d'autres pays, des actifs mobiliers) et non des investissements productifs qui auraient permis une croissance de la productivité. En effet, les secteurs de l'immobilier et de la construction sont à faible productivité et à faible composante technologique. Toutefois, on leur a reconnu une contribution très importante à l'amélioration de l'emploi qui est resté élevé jusqu'en 2007.

L'augmentation des prêts bancaires a été la source de la hausse des prix du logement jusqu'en juin 2008, atteignant un pic entre 2002 et 2005 de 16,6%. La dette résidentielle des espagnols est passée de 23,9% du PIB en 1998 à 61,6% en 2007. Le volume total des prêts hypothécaires pouvait s'évaluer à 97% du PIB espagnol, d'après le European Mortgage Fund. Des particuliers ont été autorisés à acquérir des logements même sans apport personnel initial.

Les difficultés économiques que rencontre actuellement l'Espagne tiennent essentiellement aux conséquences d'investissements - non productifs - massifs des agents économiques dans les secteurs de la construction et de l'immobilier. En effet, les taux d'intérêt réels bas induits par la politique monétaire commune, ont incité les ménages espagnols à emprunter de plus en plus pour financer des investissements dans l'immobilier, ce qui a ensuite donné naissance à une bulle immobilière. Entre 2005 et 2007, plus de 800 000 logements par an ont été construits, soit plus que l'Allemagne, la France et l'Italie réunies alors que la demande réelle était de l'ordre de 350 000 logements (Sénat, Rapport d'Information n° 385), ce qui marque un fort développement de ce secteur. Des milliers de ces logements, restés invendus par la suite, se retrouvent dans les bilans des banques, ce qui explique la sévérité de la crise économique en Espagne et la défiance des marchés financiers vis-à-vis de ses banques. De plus, la faible croissance qu'a connue l'Espagne ces derniers mois, la hausse de ses primes de risque et la déflation induite par la crise économique ont rendu excessif le poids de ces différentes dettes.

En conclusion, le modèle espagnol, que l'on peut caricaturer comme développé sur une économie *mono-produit* (voir section 4.3), fondé sur un endettement excessif des promoteurs immobiliers et des ménages, a fait face à un choc spécifique. Sa spécialisation excessive dans la construction, avec la concentration des emplois qui s'en est suivie, l'a donc rendue sensible aux chocs portant sur les crédits et les actifs financiers.

Graphique 8 – Lien entre taux d'intérêt réel et taux de croissance du crédit



Note : Le crédit est celui accordé par les banques au secteur privé. Le taux d'intérêt nominal est le taux interbancaire à 3 mois. Le taux d'intérêt réel est la différence entre le taux d'intérêt nominal et le taux d'inflation dans chaque pays. Source : ECB, WEO, WDI, et calculs de l'auteur.

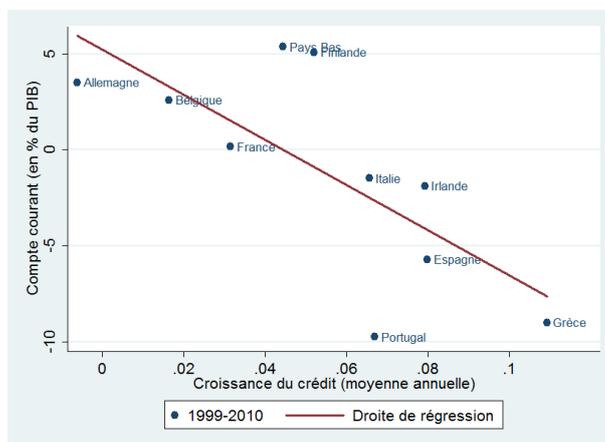
Cependant, la politique monétaire commune ne peut expliquer à elle seule toutes les disparités réelles observées pour la simple raison que la construction européenne ne s'est pas réalisée qu'à travers l'ancrage nominal. D'autres facteurs cités plus haut tels que la différence dans les institutions nationales, l'insuffisance des transferts entre pays de l'Union, mais surtout les différences dans les spécialisations productives ont aussi joué un rôle.

4. La lutte contre le renforcement des disparités territoriales entre les pays de la zone monétaire, *via* les Fonds structurels européens, n'a pas empêché la polarisation des activités économiques

L'autre source possible d'hétérogénéité au sein de l'union monétaire, discutée dans le rapport Emerson *et al.* (1990), est l'agglomération des activités économiques. Ce phénomène irait à rebours des objectifs de développement d'un espace économique harmonieux. Le débat est intense, dès le début des années 1990, dans la mesure où Krugman répond à ce rapport par un document intitulé *Lessons from Massachusetts for EMU* en 1993. Son principal argument, qu'il oppose à la Commission européenne, est que la constitution d'une union économique et monétaire (avec l'élimination des barrières commerciales) accentue la tendance des pays à se spécialiser en fonction de leurs avantages comparatifs. Ensuite, se forment des phénomènes d'agglomération (*clustering*) qui débouchent finalement sur une faible synchronisation des cycles réels. Un choc de demande éventuel est alors susceptible de rendre les pays vulnérables aux chocs asymétriques, avec des impacts variables, certaines régions étant plus affectées que d'autres.

Contre la position de Krugman (1993), la Commission européenne défend alors l'idée *qu'un*

Graphique 9 – Lien entre taux de croissance du crédit et soldes des comptes courants



Source : ECB, WEO, WDI, et calculs de l'auteur.

investissement fort dans les régions peut assurer la convergence entre régions (CE, 1996). Les politiques régionales, *via* les Fonds structurels, peuvent affecter la croissance et la géographie économique des régions européennes et par conséquent, le processus de convergence en Europe. Les forces de la spécialisation ont cependant été les plus fortes comme le montre cette section.

4.1. Consciente d'une possible polarisation des activités économiques au sein de l'union monétaire, la Commission européenne renforce le rôle des Fonds structurels en faveur des régions défavorisées

L'importance des disparités régionales et inter-pays, ainsi que les perspectives de l'approfondissement de l'intégration après l'adoption de l'Acte unique européen, ont provoqué une refonte majeure des politiques structurelles de la Communauté en 1988. La Communauté prend en charge sa mise en oeuvre grâce aux Fonds structurels, aux instruments de la Banque européenne d'investissement (BEI) et à d'autres instruments financiers.

La décennie précédant le passage à l'union monétaire en Europe, va susciter une littérature foisonnante d'analyses empiriques et de prédictions sur les risques de divergence et de polarisation au sein des pays de l'Union européenne. La Commission européenne, chargée de mener à bien ce projet de Marché unique et de convergence de la zone euro ne néglige pas le risque que des disparités régionales au sein de l'Union s'accroissent (puisque'elles existent déjà, le projet de convergence doit permettre le rattrapage des pays riches par les moins favorisés) et s'accroissent. Ainsi, parmi ses objectifs, le traité sur l'Acte unique européen en 1986 institue, dans son article 130a, la réduction des écarts entre les diverses régions et le retard des régions les moins favorisées. Le risque selon lequel la polarisation économique pourrait entraîner l'apparition de

puissantes agglomérations, rendant de ce fait sensibles les problèmes d'équité spatiale, était donc prévisible. Mais en vue de limiter cet effet négatif, le rapport Delors (1989) avait recommandé le renforcement de la politique de cohésion de l'Union européenne. Ce rapport retraçait les évolutions de l'intégration économique et monétaire de la Communauté dans ses aspects les plus concrets notamment ses objectifs, le système monétaire européen, ses problèmes et ses perspectives. Ainsi, lors de l'adoption du paquet de mesures arrêtées à Bruxelles en février 1988, la nécessité de compléter l'élimination des entraves au marché par un renforcement des politiques régionales et structurelles communes était clairement reconnue. Il ressortait bien de ce rapport que les politiques communautaires destinées à soutenir un développement globalement équilibré constituaient un complément indispensable au marché unique.

Une union monétaire qui s'accommoderait d'une faible convergence des politiques économiques aurait peu de chances de s'inscrire dans la durée et pourrait nuire à la Communauté. Dans le domaine économique, il fallait donc prévoir des mesures axées sur la réduction des disparités existantes, par des programmes de consolidation budgétaire dans les pays concernés et par des politiques structurelles et régionales plus efficaces. Aussi la réforme des fonds structurels et le doublement de leurs ressources seraient pleinement appliqués afin d'accroître la capacité des politiques communautaires de promouvoir le développement régional et de corriger les déséquilibres. Ce rapport souligne que, faute de prendre suffisamment en considération les déséquilibres régionaux, l'union économique sera exposée à des risques économiques et politiques graves ; d'où l'importance de veiller tout particulièrement à l'efficacité d'une politique visant à réduire les disparités régionales et structurelles et à promouvoir un développement équilibré dans toute la Communauté.

Des craintes semblables se sont également exprimées dans le *Rapport sur la cohésion économique et sociale*, publié par la Commission européenne en 1996, où il est fait état du rôle que doit jouer l'Europe pour promouvoir la cohésion économique et sociale.

En vue de limiter cet effet négatif induit par l'union économique, la Communauté européenne s'est dotée d'une politique régionale, couplée d'instruments financiers, afin de rééquilibrer le développement territorial et socio-économique, face à des écarts qui s'étaient creusés dans les années 1970 au sein des pays membres. Le financement de ces objectifs était assuré par les Fonds structurels. La Grèce, l'Espagne et le Portugal se caractérisaient alors par de grandes disparités intérieures, un niveau de développement national très inférieur avant qu'ils rejoignent la Communauté européenne et leurs adhésions successives avaient accentué les écarts entre pays membres. Les Fonds structurels devaient donc accélérer le rattrapage des régions, de contrecarrer les effets d'agglomération, d'assurer l'homogénéisation du territoire européen. Ces crédits visaient à renforcer le potentiel productif dans les régions grâce à un investissement en capital physique (surtout en infrastructures de transport) et humain .

Certaines évaluations font ressortir que les Fonds structurels ont permis de créer des emplois dans les régions dites de l'objectif 1² :

- entre 1989 et 1994, 600 000 emplois créés au Portugal, en Grèce, en Irlande et en Espagne, avec un PIB par habitant qui est passé dans ces pays de 68,3% à 74,5% de la moyenne

2. Cet objectif est destiné à *promouvoir le développement et l'ajustement structurel des régions en retard de développement.*

communautaire, soit une réduction des écarts en terme de PIB par habitant de 3% par rapport à la moyenne de l'U.E. ;

- entre 1994 et 1999, création de 1 700 000 emplois et un impact des fonds structurels sur la croissance au Portugal (4,7%), en Grèce (2,2%), en Espagne (1,4%) et en Irlande du Nord (1,3%).

Malgré tous ces efforts, l'effet des fonds structurels sur la réduction des disparités régionales demeure mitigé, même si ces dernières années ils ont été fortement accrus en faveur des régions les moins prospères. Ces différents taux montrent que les transferts effectués par l'intermédiaire des fonds structurels n'ont pu exercer qu'un impact immédiat limité sur les disparités en matière de revenus, du fait de leur faible part dans le budget communautaire, qui lui-même ne représente que 1,27% du PIB des États membres, l'essentiel de ce budget étant consacré à la politique agricole commune.

Tout porte à croire que les Fonds structurels sont un simple mécanisme de transfert de revenus qui n'est pas suffisant pour résister au creusement des écarts enregistrés. Le troisième rapport sur la cohésion préparé par la Commission et présenté en 2005, qui dresse l'état des régions dans l'Union élargie en termes de niveaux de revenus, d'emploi et de productivité, fait ressortir plusieurs points : d'une part, les disparités en termes de PIB par tête sont considérables (au niveau régional, 200 sur 254 régions, sont en deçà de l'objectif d'un taux d'emploi de 70%) ; d'autre part, dans l'ensemble de la Communauté, si les disparités se sont réduites depuis 1995, les écarts régionaux se sont fortement creusés dans plusieurs États membres.

Une comparaison qui permet d'apprécier l'ampleur de l'aide consentie dans le cadre des politiques de cohésion de l'Union européenne est celle faite par le rapport Emerson qui a comparé les fonds structurels au Plan Marshall. Ce plan qui se montait à 1% du PIB des États-Unis a, en moyenne, contribué à environ 2% du PIB annuel européen pendant la période 1948-1951. L'effort de la Communauté représente quelque 0,5% du PIB de l'Union par an, soit un engagement à long terme, en termes cumulés, de 6,5% du PIB de la Communauté pendant la période 1989-1999, contre 4% du PIB pour l'engagement des États-Unis entre 1948 et 1951.

Il est difficile de mesurer l'impact des politiques structurelles et des dépenses afférentes sur la convergence des revenus au sein de l'Union. En revanche, certains effets sont remarquables, notamment l'amélioration des infrastructures de transport ou encore le financement de nombreux projets. 30% des Fonds structurels sont consacrés à l'investissement dans les infrastructures, principalement dans les transports (Martin, 1998). Le paradoxe est que si l'on se fie aux enseignements de la nouvelle économie géographique, l'amélioration des infrastructures de transport et de télécommunications dans les régions défavorisées a pu jouer contre elles, facilitant les effets d'agglomération.

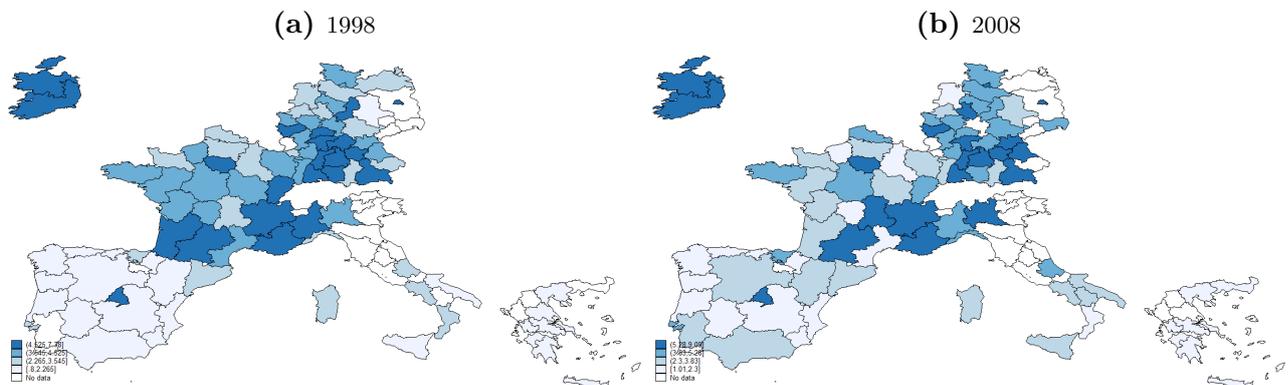
4.2. En dépit des montants alloués aux régions, le phénomène d'agglomération des activités à forte valeur ajoutée s'est accentué

L'objectif de maximiser la croissance dans les pays membres, qui lui-même se justifie par la recherche d'une plus grande efficacité, s'est-il réalisé à travers la concentration spatiale d'activités économiques, conduisant elle-même à plus de divergence régionale ? Ces diverses craintes entre ouverture au commerce international et modification des structures de production ne sont pas

une spécificité européenne. Hanson (1998) a souligné que la plupart des députés américains, proches de la frontière mexicaine, ont fortement appuyé l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) tandis que ceux qui étaient à proximité de la frontière canadienne étaient contre, par peur que les entreprises de leurs circonscriptions délocalisent vers le sud des États-Unis. Que met en évidence l'observation des faits dans la zone euro ? Existe-t-il un phénomène centrifuge des activités spécifique en Europe ? La spécialisation a-t-elle augmenté au sein des pays de la zone euro ?

Le graphique 10 montre la répartition de l'emploi dans les secteurs de haute technologie dans deux pays du coeur que sont l'Allemagne et la France, et dans cinq pays périphériques que sont le Portugal, l'Italie, l'Irlande, la Grèce et l'Espagne, en 1998 et en 2008.

Graphique 10 – Concentration de l'emploi dans les secteurs de haute technologie en 1998 et en 2008



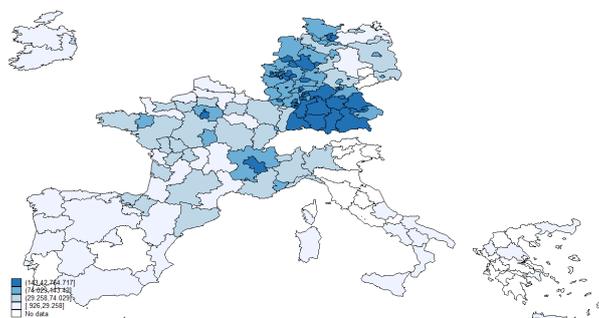
Source : Eurostat et calculs de l'auteur..

Il ressort que l'emploi dans les secteurs à haute technologie est principalement concentré dans les deux pays du coeur de l'UE, en particulier dans le sud de l'Allemagne, le sud-est de la France (la région Rhône-Alpes), le nord de la France (la région Île-de-France). Le sud de l'Irlande, le nord de l'Irlande, le centre de l'Espagne et le nord de l'Italie sont les seules régions de la périphérie où il existe de forts taux d'emploi dans les secteurs à haute technologie.

Le graphique 11 montre la répartition, en 2009, des demandes de brevets par région dans les pays cités supra. Là aussi, il ressort clairement que les demandes de brevets ont tendance à être plus concentrées dans les pays du centre, en particulier dans le sud-est et le nord de la France, et dans le sud de l'Allemagne. En matière de R&D, les pays périphériques, y compris cette fois-ci l'Irlande et le nord de l'Italie, semblent être très loin des performances des pays du coeur de l'UE.

Il est important de s'attarder sur le cas de l'Irlande. Les données montrent clairement que c'est un pays où si l'emploi dans les secteurs de haute technologie est très intense, la concentration de brevets ne l'est pas autant. Une explication parmi d'autres de ce paradoxe est que l'Irlande est un pays qui, *via* une fiscalité très attractive, attire des multinationales (en majorité anglo-saxonnes)

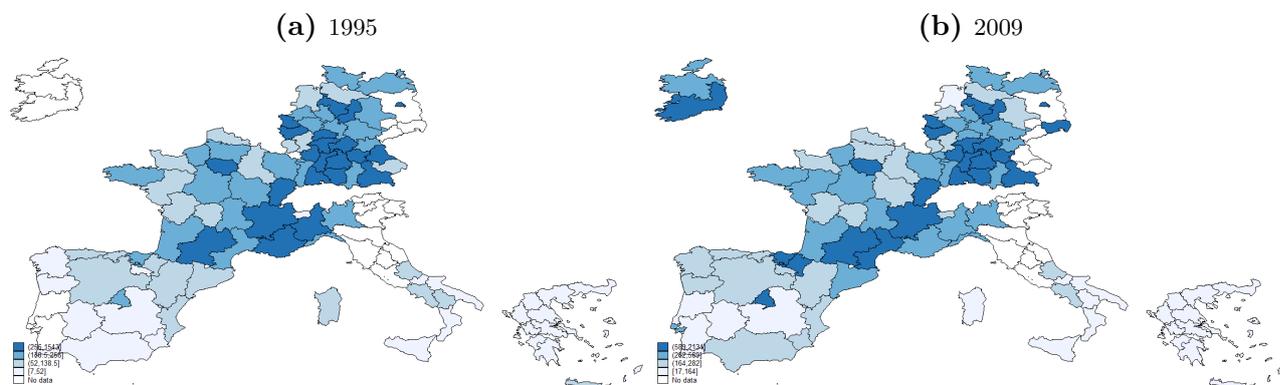
Graphique 11 – Concentration de la demande de brevets par région par pays en 2009



Source : Eurostat et calculs de l'auteur.

surtout dans le domaine de l'électronique (voir section 4.3).

Graphique 12 – Concentration des dépenses en R&D en 1995 et en 2009



Source : Eurostat et calculs de l'auteur..

Le graphique 12 donne la concentration des dépenses en R&D pour 1995 et 2009. Pris ensemble, ces résultats montrent qu'il existe bien des effets de *clustering* au sein de l'Union économique et monétaire. Malgré les programmes de recherche mis en place (CE, 1996) par la Commission pour aider les pays périphériques à contrecarrer cette concentration, les effets escomptés n'ont pas eu lieu.

Si ces graphiques illustrent qu'il existe de manière globale des effets d'agglomération très nets dans les pays du centre, au détriment de ceux à la périphérie de l'Union économique et monétaire, ils cachent de très fortes disparités à la fois à l'intérieur des pays et entre les pays. En effet, comme

l'enseigne la théorie de la nouvelle économie géographique, ces phénomènes d'agglomération sont le résultat d'une spécialisation très forte des pays que nous allons maintenant étudier.

4.3. L'accentuation de la polarisation pourrait s'expliquer par les différences en matière de spécialisation

L'analyse comparative de l'évolution de la spécialisation au sein des pays de l'Europe, notamment entre la périphérie (Portugal, Italie, Irlande, Grèce et Espagne) et deux pays du coeur (France et Allemagne), est révélatrice d'une dynamique intéressante à maints égards. Sur un horizon temporel qui va de 1995 à 2007, et en optant pour une approche de la spécialisation en termes de production, nous aboutissons à des résultats sur la spécialisation moyenne des industries au sein de ces pays. L'approche de la spécialisation pour laquelle nous optons est faite en termes de production et non en termes de commerce international. Ainsi, en utilisant l'indice de Balassa³ (Amiti, 1998), nous avons estimé, pour les pays ci-dessus, la spécialisation de vingt industries. Les données proviennent de la base *EU KLEMS* (O'Mahony et Timmer, 2009).

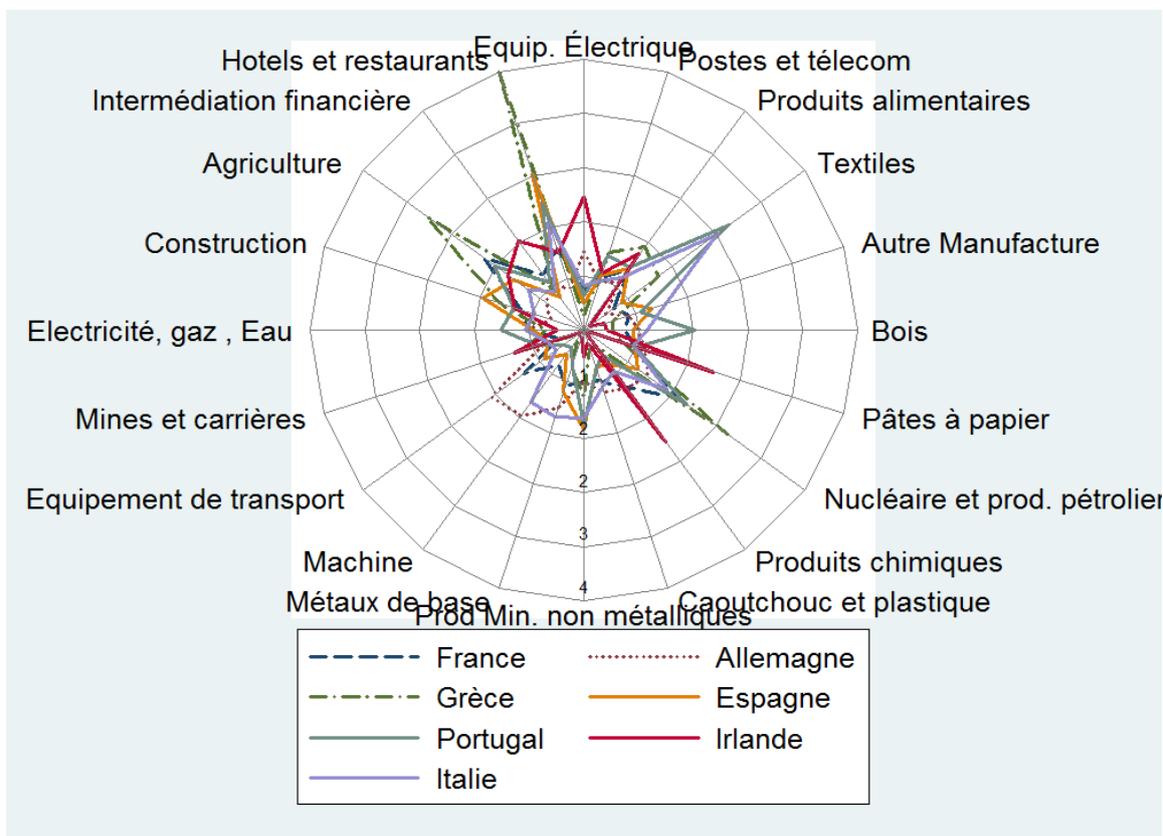
Après analyse des indices pour les vingt industries, il apparaît, que tous les pays périphériques sont plus spécialisés que la France et l'Allemagne. L'Allemagne et la France se déspecialisent, dans une moindre mesure, même si elles continuent de maintenir un certain niveau de production dans des secteurs à haute intensité technologique et en connaissances, et dans des secteurs industriels de pointe. Notamment, l'Allemagne reste le pays le plus spécialisé dans le matériel de transport et le secteur des machines. L'Espagne et le Portugal sont des cas délicats car même s'ils se spécialisent de plus en plus, ils ont des niveaux de production inférieure à celui des autres pays de l'Union. L'Italie, l'Espagne, la Grèce ont une spécialisation poussée dans l'industrie hôtelière et dans la restauration ; l'Espagne est spécialisée dans la construction, plus que tout autre membre de l'UEM. La situation française corrobore celle décrite par Amiti (1998) qui affirme qu'il y a une baisse de la spécialisation en France, quoique le niveau de spécialisation dans nombre de secteurs y reste supérieur à celui de la moyenne de la zone.

Dans la plupart des cas, l'observation du diagramme (graphique 13) montre que les pays européens sont relativement spécialisés, chacun dans un secteur. Pour ce qui est de l'Allemagne et de la France, leur relative importance dans la production industrielle leur permet de conserver une place prépondérante dans les différents secteurs.

Le Marché unique européen, si l'on se fonde sur les prédictions de Krugman, devrait pousser les pays de l'union à davantage se spécialiser. C'est ce que nous observons entre 1995 et 2007, période pendant laquelle les pays de la périphérie se sont davantage spécialisés, avec les risques d'exposition à divers chocs. Au vu de ces résultats, nous pouvons inférer que le Marché unique a plutôt accentué la spécialisation des pays membres et, par conséquent, a augmenté les risques de survenance de chocs spécifiques. Les politiques régionales, par le biais des fonds structurels, n'ont pas pu contrecarrer cette super spécialisation et ces effets pervers.

3. Soit B_{ij} l'indice de Balassa, on a : $B_{ij} = (q_{ij}/q_j)/(q_i/Q)$ avec q_{ij} la production de chaque industrie i (d'après la classification de l'UE) dans chaque pays j , q_j la production industrielle totale dans chaque pays j , q_i la production industrielle i totale européenne, Q la production industrielle totale de toute l'Europe. Si l'indicateur est supérieure à l'unité, le pays est spécialisée dans la branche.

Graphique 13 – Comparaison de la spécialisation des pays de la périphérie et du centre en 2007



Source : EU KLEMS et calculs de l'auteur.

Une analyse du comportement de chaque pays, permet de mieux cerner certains détails qui n'apparaissent pas lorsque nous nous limitons à l'observation simultanée des pays. Ainsi, pris séparément, il ressort pour chaque pays, sur la période 1995-2005, plusieurs résultats qui méritent examen.

En France, il y a eu déspecialisation de certaines industries au profit d'autres industries. Ainsi, ce pays reste très fortement spécialisé en agriculture, pêche, chasse, et dans tout ce qui touche au combustible nucléaire et produits pétroliers. Pour ce qui concerne l'industrie chimique, l'agro-alimentaire, les équipements de transport, la France reste très spécialisée, quoique son niveau de production ait légèrement diminué en 2007, comparé à 1995, pour les deux dernières industries. Au cours de la même période, la France observe un accroissement de son industrie hôtelière, indiquant une spécialisation grandissante dans ce secteur (graphique 14a).

L'Allemagne continue d'être fortement spécialisée dans la production des matériels et équipements de transport et dans le secteur des machines. Sa spécialisation dans le matériel de transport est supérieure à celle de la France. L'industrie relative au combustible nucléaire et aux produits pétroliers, aux équipements optiques et électriques est également très développée en Allemagne, même si le pays semble se déspecialiser de plus en plus dans l'équipement électrique (délocalisation vers l'Europe de l'Est et en Asie), les produits minéraux non métalliques, le secteur de la construction et des hôtels et restaurants (graphique 14b).

Au Portugal, globalement, la production des unités industrielles suit une tendance baissière entre 1995 et 2007 mais la spécialisation est quasi croissante dans l'industrie du textile (dans laquelle le Portugal est fortement spécialisée), dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, le secteur agricole, et pour ce qui est du combustible nucléaire et des produits pétroliers (graphique 14c).

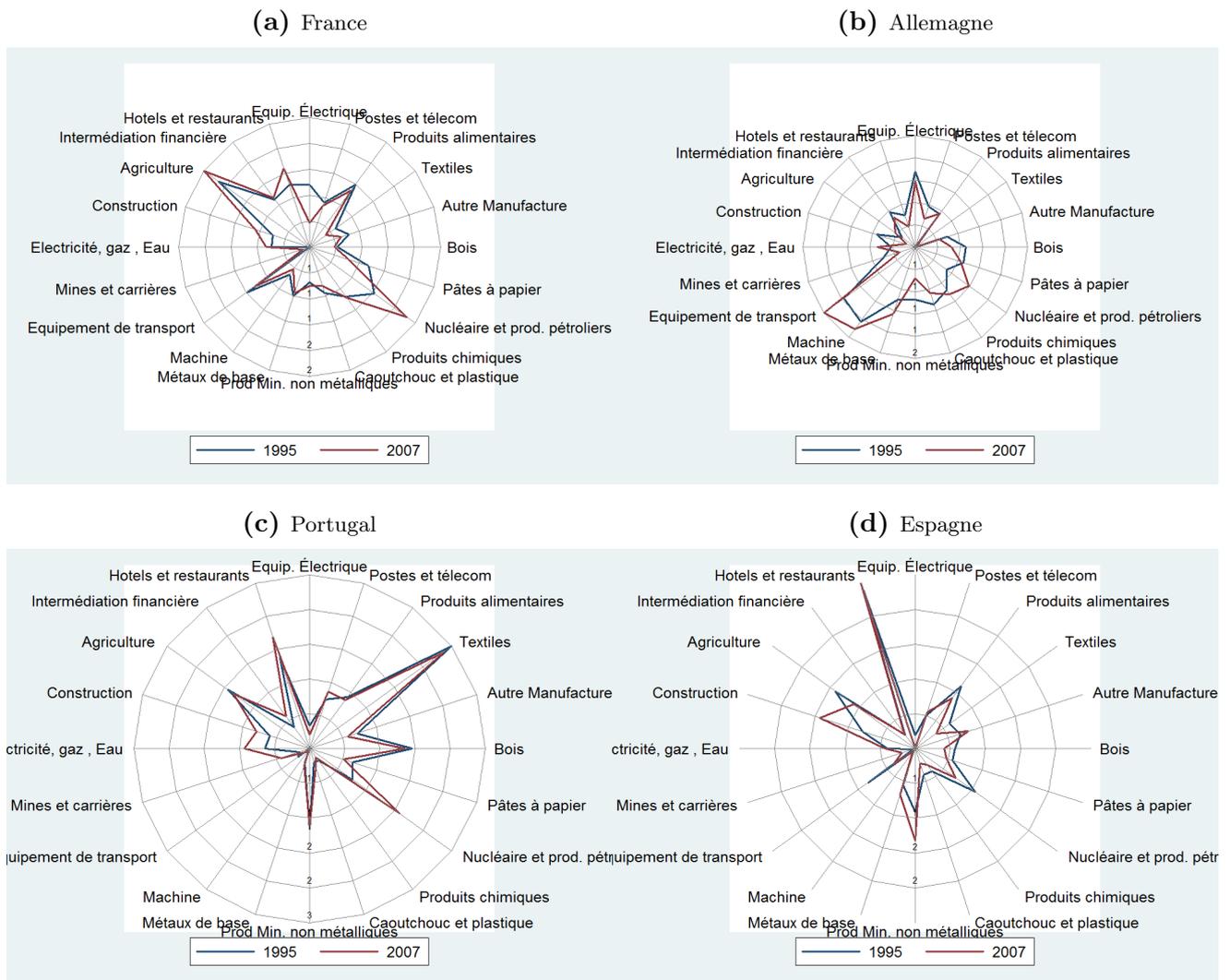
L'Espagne, comme le Portugal, a abandonné plusieurs secteurs industriels pour se spécialiser dans certaines industries notamment les produits minéraux non métalliques, l'industrie hôtelière, la restauration et principalement le secteur de la construction. Le ralentissement de la spécialisation dans certains secteurs tient au fait que l'Espagne s'en est progressivement désengagée pour se tourner vers le secteur de la construction entre 1995 et 2007. Le développement du secteur de l'immobilier et de la construction a sûrement induit celui de l'électricité, du gaz et de l'eau (graphique 14d).

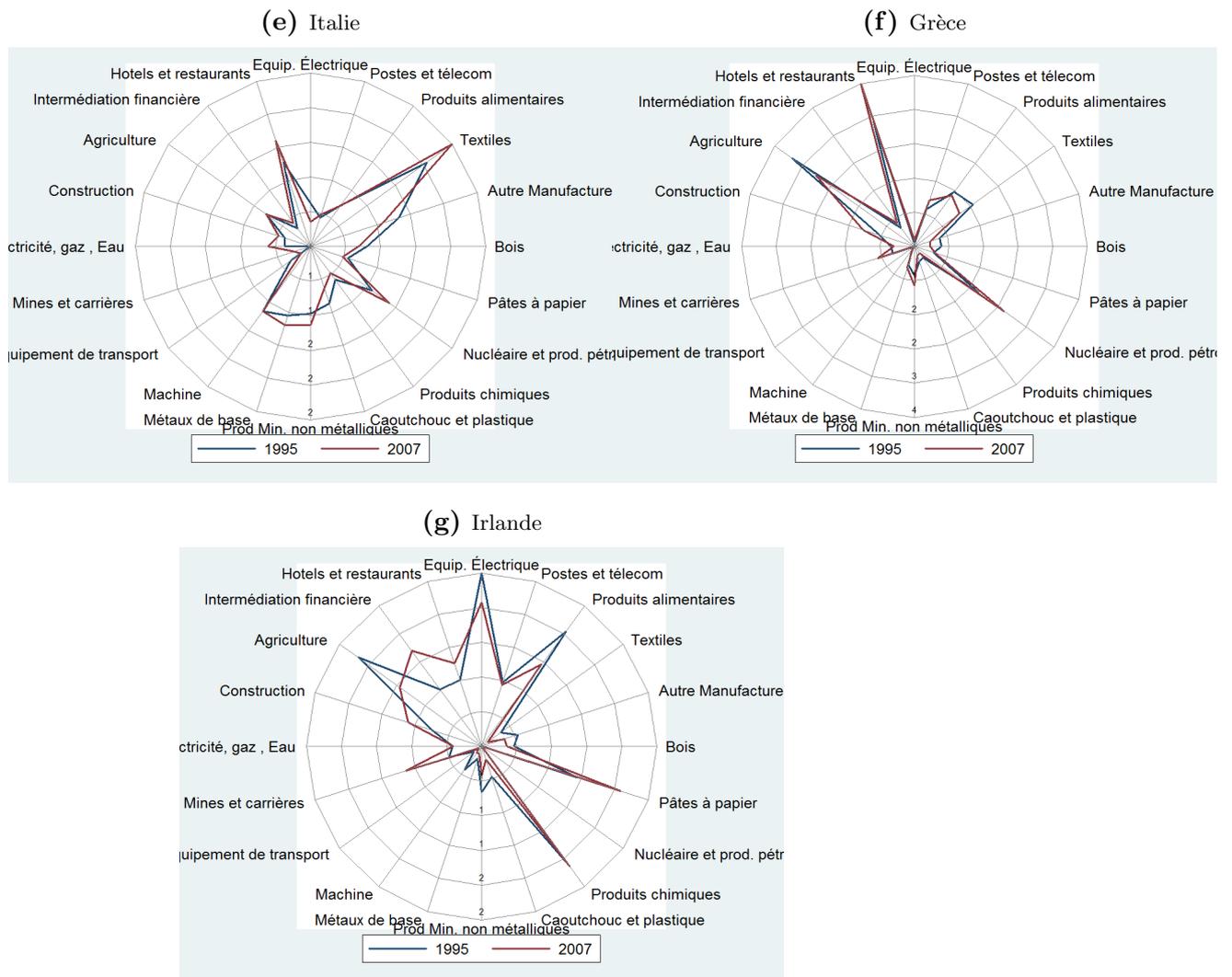
L'Italie, comme la plupart des pays de la périphérie, s'est de plus en plus spécialisée dans les industries hôtelières, la restauration, l'industrie textile et s'est déspecialisée dans bon nombre d'autres secteurs. Elle a développé, au cours de la période observée, l'industrie du combustible nucléaire et des produits pétroliers, des produits minéraux non métalliques, les métaux de base et les machines où elle garde une relative spécialisation supérieure à la moyenne de la zone européenne (graphique 13e).

La Grèce est fortement spécialisée dans les activités nécessitant moins de main-d'œuvre qualifiée ou de la R&D (graphique 13f). Ainsi, elle est très spécialisée dans l'industrie hôtelière et restauration, les combustibles nucléaires et produits pétroliers. Elle reste moyennement spécialisée dans l'industrie des mines et carrières, et des produits minéraux non métalliques. Toutefois, quoi qu'on ait noté un léger repli dans l'agriculture, la Grèce y reste toujours fortement spécialisée.

L'Irlande s'est fortement spécialisée dans l'industrie chimique, la papeterie, les activités minières et l'intermédiation financière. Pour des secteurs comme l'hôtellerie et la restauration, la construction, ce pays possède un indice supérieur à la moyenne de la spécialisation de la zone (graphique 13g).

Graphique 14 – Specialization in 20 industries in 1995 and in 2007





Source : EU KLEMS et calculs de l'auteur.

Bibliographie

- AMATI, S. et PATTERSON, B. (2001). Ajustement aux chocs asymétriques. *Parlement Européen, Série des Affaires Économiques*, (ECON 104 FR).
- AMITI, M. (1998). New trade theories and industrial location in the EU : A survey of evidence. *Oxford Review of Economic Policy*, 14(2):45–53.
- ARTUS, P. (2012). Zone euro : L'erreur de conception est l'oubli de l'hétérogénéité structurelle ; elle peut conduire à l'éclatement de l'euro. *Flash Économique*, (No 288).
- BAYOUMI, T. et MASSON, P. (1995). Fiscal flows in the United States and Canada : Lessons for monetary union in Europe. *European Economic Review*, 39(2):253–274.
- CE (1985). Completing the internal market : White paper from the Commission to the European Council. *Commission européenne*.
- CE (1986). Acte unique européen. *Commission européenne*.
- CE (1991). The regions in the 1990s. *Commission européenne*.
- CE (1996). Premier rapport sur la cohésion économique et sociale. *Commission européenne*.
- CE (2005). Troisième rapport d'étape sur la cohésion vers un nouveau partenariat pour la croissance, l'emploi et la cohésion. *Commission européenne*.
- CE (2008). Politique européenne de cohésion 1988-2008 : Investir dans l'avenir de l'Europe. *Commission européenne*.
- CE (2010). Changement structurel et mondialisation. *Commission européenne*.
- DELORS, J. (1989). Rapport sur l'Union économique et monétaire dans la Communauté européenne.
- EICHENGREEN, B. (1991). Is Europe an optimum currency area ? NBER Working Papers 3579, National Bureau of Economic Research, Inc.
- EICHENGREEN, B., OBSTFELD, M. et SPAVENTA, L. (1990). One money for Europe ? Lessons from the US currency union. *Economic Policy*, 5(10):118–187.
- EMERSON, M., GROS, D., ITALIANER, A., PISANI-FERRY, J. et REICHENBACH, H. (1990). *Marché unique, Monnaie unique*.
- FRANKEL, J. et ROSE, A. (1997). Is EMU more justifiable *ex post* than *ex ante* ? *European Economic Review*, 41(3):753–760.
- FRANKEL, J. et ROSE, A. (2000). Estimating the effect of currency unions on trade and output. Rapport technique, NBER Working Paper.
- FRANKEL, J. A. et ROSE, A. K. (1996). The endogeneity of the optimum currency area criteria. NBER Working Papers 5700, National Bureau of Economic Research, Inc.
- FUJITA, M. et KRUGMAN, P. (1995). When is the economy monocentric ? *Regional Science and Urban Economics*, 25(4):505–528.
- GROS, D. (2012). Macroeconomic imbalances in the euro area : Symptom or cause of the crisis ? *Policy Brief*, (No 266).

- HANSON, G. (1998). North american economic integration and industry location. *Oxford Review of Economic Policy*, 14(2):30–44.
- HÉDREVILLE, M. (2010). La théorie standard des unions monétaires à l'épreuve de l'histoire. *Thèse de doctorat en Sciences économiques, Université Paris X Nanterre*.
- INMAN, R. et RUBINFELD, D. (1992). Fiscal federalism in Europe. *European Economic Review*, 46:654–660.
- KENEN, P. (1969). The theory of optimum currency areas : An eclectic view. *Monetary Problems of the International Economy*, pages 41–60.
- KRUGMAN, P. (1991). *Geography and trade*. MIT Press.
- KRUGMAN, P. (1993). Lessons from Massachusetts for EMU. In *The Transition to Economic and Monetary Union*. Cambridge : Cambridge University Press.
- KRUGMAN, P. et VENABLES, A. J. (1990). Integration and the competitiveness of peripheral industry. CEPR Discussion Papers 363, C.E.P.R. Discussion Papers.
- LAURIN, F. et ECFIN (2000). La localisation des industries et la spécialisation des régions de l'union européenne. *Commission européenne*.
- MARSHALL, A. (1890). *Principles of Political Economy*. Macmillan, Londres.
- MARTIN, P. (1998). Can regional policies affect growth and geography in Europe? *The World Economy*, 21(6):757–774.
- MCKINNON, R. (1963). Optimum currency areas. *American Economic Review*, 53(4):717–725.
- MUNDELL, R. (1961). A theory of optimum currency areas. *American Economic Review*, 51(4):657–665.
- NAM, C. W. Nerb, G. R. H. et IFO (1990). An empirical assessment of factors shaping regional competitiveness in problem regions. *Commission européenne*.
- O'MAHONY, M. et TIMMER, M. (2009). Output, input and productivity measures at the industry level : The EU KLEMS database. *Economic Journal*, 119(538):F374–F403.
- PUGA, D. (1998). Urbanization patterns : European versus less developed countries. *Journal of Regional Science*, 38(2):231–252.
- Sala-i MARTIN, X. et SACHS, J. (1991). Fiscal federalism and optimum currency areas : Evidence for Europe from the United States. NBER Working Papers 3855, National Bureau of Economic Research, Inc.
- TOBIN, J. (2001). Currency unions, Europe vs. the United States. *Policy Options*, pages 31–33.
- WINKLER, B. (1995). Reputation for EMU : An economic defence of the Maastricht criteria. *Working paper, European University Institute*.
- WYPLOSZ, C. (1997). EMU : Why and how it might happen. *Journal of Economic Perspectives*, 11(4):3–21.

Annexes

Tableau .1 – Chronologie et points clés des documents consultés

Date	Document	Résumé
1985	<i>Livre blanc sur l'achèvement du marché intérieur</i> (CE, 1985)	<ul style="list-style-type: none"> - dresse un calendrier des actions à mener pour réaliser le Marché unique au plus tard le 31 décembre 1992 ; - souligne la volonté d'abolir les barrières de toute nature, d'harmoniser les règles, de rapprocher des législations et des structures fiscales, de renforcer la coopération monétaire ainsi que les mesures d'accompagnement nécessaires pour amener les entreprises européennes à coopérer entre elles ; - la Commission est consciente du risque qu'en raison de l'accroissement des possibilités de mobilité, sans aucun obstacle, des personnes, des biens et des services financiers vers les zones économiques les plus avantageuses, les disparités entre les régions se trouvent exacerbées et que l'objectif de convergence soit mis en danger. Ceci implique une utilisation plus complète et plus imaginative des ressources provenant des fonds structurels, d'où l'importance de les renforcer.
1986	<i>Acte unique européen</i> (CE, 1986)	<ul style="list-style-type: none"> - signé à Luxembourg le 17 février et à La Haye le 28 février 1986, entré en vigueur le 1er juillet 1987 ; - conformément à l'article 158 du Traité, la politique de cohésion vise principalement à réduire les disparités entre les niveaux de développement des régions.
1989	Jacques Delors <i>Rapport sur l'Union économique et monétaire dans la Communauté européenne</i>	<ul style="list-style-type: none"> - en avril 1989, Jacques Delors, président de la Commission des Communautés européennes, rend public le "rapport Delors" qui prévoit la réalisation de l'Union économique et monétaire (UEM) en trois phases successives ; - relève qu'une coordination plus efficace de la politique économique entre les différentes autorités nationales est nécessaire ; - des politiques communautaires destinées à soutenir un développement globalement équilibré constituent un complément indispensable au Marché unique ; - la nécessité d'un transfert du pouvoir de décision des États membres à la Communauté doit se manifester dans les domaines de la politique monétaire et de la gestion macro-économique ; - la flexibilité des salaires et la mobilité de la main-d'œuvre sont nécessaires pour éliminer les différences de compétitivité dans les divers pays et régions et pour éviter un déclin relativement important de la production et de l'emploi dans des zones à faible productivité ; - les politiques budgétaires nationales non coordonnées et divergentes auraient pour effet de compromettre la stabilité monétaire et de créer des déséquilibres dans les secteurs réel et financier au sein de la Communauté ; - si les fortes divergences dans le niveau des salaires ne sont pas justifiées par des différences de productivité, cela entraînera des tensions économiques et des pressions en faveur d'une expansion monétaire ; - mise en place du système européen de banques centrales, responsable de la formulation et de la mise en œuvre de la politique monétaire, de la gestion des taux de change, des réserves et du maintien d'un fonctionnement

	<p>correct des systèmes de paiement et de la stabilité des prix.</p> <ul style="list-style-type: none"> - parmi de nombreux facteurs, les infrastructures, l'innovation et les ressources humaines sont généralement dénommées les "fondements de compétitivité économique régionale"; - les disparités régionales pourraient être issues des différences à ces niveaux là; - une région possédant de meilleures infrastructures est à même de connaître de bonnes performances économiques; les régions défavorisées pourraient connaître une compensation grâce à de meilleures infrastructures de transport; - sont à la base de la compétitivité régionale : les facteurs au niveau national (taux de change, taux d'intérêt, résultant des politiques macroéconomiques) et les facteurs au niveau régional (qualité des transports, énergie, télécommunication, éducation).
<p>1990</p> <p><i>An empirical assessment factors shaping regional competitiveness in problem regions</i> (Nam et IFO, 1990)</p>	
<p>1990</p> <p>Emerson, M. <i>Marché unique, monnaie unique : une évaluation unique : une évaluation des avantages et des coûts potentiels de la création d'une CEM</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - évaluation approfondie des effets économiques probables en termes de coûts et de gains sur la nécessité de créer une union économique et monétaire en Europe; - aborde les questions relatives à la stabilité des prix, à l'efficacité de la croissance, à l'ajustement face à des chocs économiques, étant donné la perte par les États d'un de leur meilleur instrument de stabilisation qui reste la politique monétaire et de change; - les politiques économiques nationales sont mises en avant pour assurer des progrès effectifs de la convergence nominale de sorte que le processus de convergence réelle ne soit pas mis en péril; - retrace le premier mouvement vers une politique régionale au niveau communautaire avec l'adoption en 1971 des principes de coordination des régimes d'aides régionales, qui visent à réduire au minimum les distorsions de concurrence au sein de la Communauté, tout en protégeant les objectifs nationaux de développement régional;
<p>1991</p> <p><i>The regions in the 1990s</i> (CE, 1991)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - l'existence et la persistance de graves disparités régionales en matière de PIB par habitant et de taux de chômage peuvent être imputées à des différences profondément enracinées concernant les avantages concurrentiels déterminés par un certain nombre de facteurs; - un autre facteur expliquant les disparités régionales réside dans les différences de capacité des entreprises pour innover, dans les moyens dont disposent les régions pour aider la R&D; - les fonds structurels peuvent être considérés comme un mécanisme de transfert de revenus s'ajoutant aux revenus (PIB) engendrés dans les États membres et les régions eux-mêmes; - ils représentent un transfert de revenus estimé à 1,2 % environ du PIB en 1989 et à 1,6 % en 1993, taux qui montrent que les transferts effectués par l'intermédiaire de ces fonds ne peuvent exercer qu'un impact immédiat limité sur les disparités en matière de revenus; - observe une reprise de la croissance de l'emploi industriel dans la Communauté, particulièrement en Espagne et au Portugal, en raison du pouvoir d'attraction croissante qu'exercent ces régions sur les capitaux extérieurs depuis 1987; - l'évolution historique du processus d'innovation au sein d'industries et d'entreprises modernes, caractérisées par une technologie avancée et une intense activité de recherche, conduit à leur concentration autour de certaines grandes villes de la Communauté alors que les industries plus traditionnelles et

<p>1997</p> <p><i>First report from the commission on economic and social cohesion</i> (CE, 1996)</p>	<p>moins axées sur la recherche sont plus répandues et surreprésentées dans les régions moins favorisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - répond à quatre grandes questions : les disparités économiques et sociales entre États membres, régions et groupes sociaux se sont-elles réduites au fil du temps, conduisant à ‘un développement harmonieux de l’ensemble’ de l’Union ? Quel a été le rôle joué par les politiques des États membres et leur contribution ? Comment les politiques de l’Union autres que structurelles ont-elles réagi à l’obligation, formulée dans le Traité, de tenir compte des objectifs de cohésion ? Quels ont été les effets des politiques structurelles de l’Union ? - les politiques macro-économiques poursuivies par les États pour renforcer la cohésion ont permis d’aboutir à des progrès significatifs en matière de convergence nominale ; - la réforme des Fonds structurels en 1988 a fortement accru leurs effets redistributifs en faveur des États membres et des régions les moins prospères.
<p>2000</p> <p><i>La localisation des industries et la spécialisation des régions de l’Union européenne</i> (Laurin et ECFIN, 2000)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - l’une des missions de la C.E étant la convergence des économies régionales, le développement équilibré des régions peut être mis en cause par les forces d’agglomération qui façonneraient la localisation des industries, - recension d’études académiques : Ethier (1979 et 1982), Helpman & Krugman (1985), Grossman & Helpman (1990, 1991 et 1995), Krugman (1991), qui prévoient une divergence économique entre régions industrielles plus développées ; - une extension de l’étude de Hallet (2000) réalisée pour la Commission européenne et portant sur la spécialisation et la concentration régionale au sein de l’UE ; reprenant les données sur la valeur ajoutée brute utilisée dans l’étude précédente, elle tente de comprendre l’évolution de la spécialisation des régions entre 1980 et 1995.
<p>2001</p> <p><i>Ajustement aux chocs asymétrique</i> (Amati et Patterso, 2001)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - à la question de savoir si l’UEM rendra les pays plus vulnérables aux chocs asymétriques, le rapport répond que la zone euro sera moins vulnérable aux chocs externes que les pays de l’UE considérés séparément ; - la plupart des recherches indiquent qu’un très petit nombre des chocs subis par les pays de l’UE sont spécifiquement nationaux. Certains de ces chocs sont spécifiques d’un secteur, sans conséquences particulières sur le taux de change ou la politique monétaire. Une forte proportion de chocs sont des chocs régionaux asymétriques ; - il est proposé en conclusion d’instaurer dans la zone euro des mécanismes permettant de gérer les conséquences des chocs asymétriques sur les revenus régionaux relatifs, l’emploi et la croissance.
<p>2005</p> <p><i>Troisième rapport d’étape sur la cohésion vers un nouveau partenariat pour la croissance, l’emploi et la cohésion</i> (CE, 2005)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - présente une mise à jour de la situation et des tendances qui émergent dans les régions depuis la publication du troisième rapport sur la Cohésion économique et sociale, en février 2004. Il couvre plusieurs thèmes importants dans le domaine de la politique régionale et de la cohésion, dans le cadre de la révision à mi-parcours des Fonds structurels. - établit les principes de base pour la réforme de la politique régionale et de la cohésion de l’UE, pour la période 2007-2013 ; - dans les pays de l’UE-15, les régions à faibles revenus sont concentrées géographiquement dans le sud de la Grèce, au Portugal, dans les parties méridionales de l’Espagne et de l’Italie, ainsi que dans les nouveaux

	<p>Länder de l'Allemagne ; les différences entre les États membres sont plus marquées en matière de productivité que de taux d'emploi ; - dans l'ensemble, si les disparités se sont réduites dans l'UE depuis 1995, la réduction a été plus rapide entre pays qu'entre régions ; ainsi dans plusieurs États membres, les écarts régionaux se sont creusés ; - concernant le PIB par habitant, les disparités entre États membres restent importantes ; - les niveaux de disparités actuels dans l'UE témoignent de la nécessité d'une politique de cohésion active ; - le Conseil européen de printemps a encouragé de plus grandes synergies entre les fonds communautaires et ceux de la BEI dans les projets de R&D.</p>
<p>2008</p>	<p><i>Politique européenne de cohésion 1988-2008 : Investir dans l'avenir de l'Europe</i> (CE, 2008)</p> <p>- l'UE a atteint un niveau élevé de convergence économique et sociale depuis 1988. La Grèce, l'Espagne, l'Irlande et le Portugal, principaux bénéficiaires de la politique de cohésion, ont enregistré une croissance soutenue. Entre 1995 et 2005, la Grèce a rattrapé son retard par rapport au reste de l'UE27, son PIB passant de 74 à 88 % du PIB moyen par habitant de l'UE, l'Espagne voit ce pourcentage passer de 91 % à 102 %, tandis que l'Irlande affiche un PIB équivalent à 145 % de la moyenne de l'Union, contre 102 % dix ans plus tôt ; - de 1995 et 2004, le nombre de régions dont le PIB par habitant est inférieur à 75 % de la moyenne européenne est passé de 78 à 70, tandis que le nombre de régions ayant un PIB inférieur à 50 % de la moyenne européenne diminue, de 39 à 32.</p>
<p>2010</p>	<p><i>Changement structurel et mondialisation</i> (CE, 2010)</p> <p>- de 2000 à 2006, le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) est intervenu en faveur des régions de l'UE confrontées à des défis structurels (zones industrielles en déclin, économies rurales, zones économiques dépendant de la pêche, etc.) ; - basée sur une analyse statistique des régions et sur douze études de cas approfondies, ce rapport examine dans quelle mesure les interventions financées par le FEDER apportent une réponse aux défis posés par les changements structurels et la mondialisation ; - trois types de changements structurels sont à l'œuvre de 1999 à 2005 : (i) les régions caractérisées par des performances économiques en dessous de la moyenne en 1999 et y restant en 2005 ; (ii) les régions ayant de bonnes performances en 1999 et toujours largement au dessus de la moyenne en 2005 ; (iii) les régions qui se sont développées sur la base de leur spécialisation passée et qui ont connu des progrès substantiels. - dans six des douze études de cas, des indications mitigées de l'efficacité des interventions du FEDER ont été identifiées ; - les décideurs régionaux doivent être conscients que des réponses précoces, stratégiquement concentrées sur les thèmes de l'innovation et de l'internationalisation, plutôt que sur les questions de développement territorial (intra-régional) ou de préservation de l'emploi, sont plus efficaces pour répondre aux défis du changement structurel, lors de la conception de leurs interventions cofinancées par le FEDER.</p>



L'ajustement de l'emploi pendant la crise. Une comparaison internationale et sectorielle, Christel Gilles et Jean-Paul Nicolaï, Document de travail n°2012-02, Centre d'analyse stratégique, mars.

L'emploi et les métiers des immigrés, Cécile Jolly, Frédéric Lainé et Yves Broom, Document de travail n°2012-01, Centre d'analyse stratégique, février.

Pour un processus de participation du public adapté à un développement responsable des nouvelles technologies, Georges Mercadal, Document de travail n°2011-05, Centre d'analyse stratégique, novembre.

L'impact de la crise sur la conduite des politiques monétaire et budgétaire, Thomas Brand, Document de travail n°2011-04, Centre d'analyse stratégique, septembre.

Des indicateurs avancés de stabilité financière pour la zone euro, Thomas Brand, Document de travail n°2011-03, Centre d'analyse stratégique, juin.

Participation des salariés et performance sociale : quels liens ? Quels enjeux ?, Salima Benhamou et Marc-Arthur Diaye, Document de travail n°2011-02, Centre d'analyse stratégique, mai.

L'aide publique aux entreprises en matière de R/D et d'innovation : quelle efficacité ?, Rémi Lallement, Document de travail n°2011-01, Centre d'analyse stratégique, janvier.

La série Documents de travail du Centre d'analyse stratégique est disponible sur www.strategie.gouv.fr, rubrique Publications

Copyright : Centre d'analyse stratégique 2011.

Toute demande de reproduction ou traduction, partielle ou en totalité de ce texte, doit être adressée à Jean-Michel Roullé, Responsable de la communication, Centre d'analyse stratégique, 18, rue de Martignac, 75007 Paris - Mail : jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

Application for permission to reproduce or translate all, or part of, this material should be made to : Jean-Michel Roullé, Head of Communication, Centre d'analyse stratégique, 18, rue de Martignac, 75007 Paris, France - Mail : jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr